

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

MARS 2025

À LA UNE



- 03 MOT DU MAIRE
- 03 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
- 03 PÂQUES - AIDE ALIMENTAIRE
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 17 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
- 17 STATIONNEMENT ET ABRI D'AUTO
- 18 RÉGLEMENT SUR LES ANIMAUX
- 20 ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES
- 21 AGA COMITÉ DES LOISIRS
- 21 INSCRIPTION CAMP DE JOUR
- 22 FORMATIONS GARDIEN AVERTI ET RESTER SEUL
- 26 CONCERT GRATUIT

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 21 avril 2025 - Pâques

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

R JEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILL RE #1

H L NE DUFALT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PAR 
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30   12 H ET DE 13 H   16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice g n rale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice g n rale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en b timent
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h   12 h | mercredi et jeudi de 8 h   14 h
Sur rendez-vous



**NUM RO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Probl me d' gout



Entrave   la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Attention! Des colporteurs circulent sans permis à Sainte-Hélène-de-Bagot. Selon le Règlement numéro 467-2014 de la Municipalité, tout colporteur ou vendeur itinérant doit être muni d'un permis émis par la Municipalité. Soyez prudents! Avant d'ouvrir votre porte, assurez-vous de voir leur permis pour votre sécurité.

La Municipalité tient à remercier son équipe des travaux publics et tous les bénévoles qui ont répondu à l'appel afin de donner un coup de main pour l'arrosage et l'entretien de la patinoire cet hiver. Sans vous, la saison n'aurait pas été aussi bonne!

À la suite de la réception provisoire de l'usine d'épuration, cette dernière est donc maintenant en notre possession. À cet effet, la Municipalité a fait le Règlement d'emprunt.

C'est le printemps. Les chemins dégèlent. Malgré le fait que notre équipe s'affaire à mettre de l'asphalte froide et à rendre les routes sécuritaires, il peut y avoir des nids de poule. Soyez prudents sur les routes.

Je souhaite une belle saison aux acériculteurs. Citoyens, profitez d'une lapée de sirop, d'un petit cornet à l'érable ainsi que de bons moments en famille et à l'extérieur. Encouragez les cabanes à sucre.

Bon printemps à tous!

“
**La prochaine séance du conseil
sera tenue le 1^{er} avril 2025,
au 421, 4^e Avenue.**
”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)



Congé de Pâques

Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de Joyeuses Pâques.

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé le lundi 21 avril 2025.

PÂQUES - AIDE ALIMENTAIRE

Les familles de Sainte-Hélène ayant besoin d'aide alimentaire sont invitées à communiquer avec monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829 afin d'obtenir un coup de pouce pour Pâques. La distribution aura lieu le vendredi 18 avril.

Inscription avant le 12 avril.



La municipalité VOUS INFORME

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste Hélène de Bagot s'enorgueillissent, année après année, de la réussite des festivités entourant la Saint Jean Baptiste, particulièrement par la présentation des feux d'artifice.

Les feux d'artifice de Sainte-Hélène sont parmi les plus spectaculaires de la région, attirant plusieurs visiteurs qui viennent admirer ce spectacle flamboyant. Et nous devons souligner que cette fierté, nous la devons aux généreux commanditaires qui, au fil des ans, ont contribué à cette réussite. La Municipalité sollicite donc à nouveau votre participation pour un déploiement époustouflant au-dessus de notre beau village le 21 juin prochain.

Vous pouvez consulter le plan de commandite, élaboré pour permettre d'afficher votre soutien lors de cette journée de réjouissances. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez obtenir plus de détails.



Feux d'artifice – Saint-Jean-Baptiste – 21 juin 2025

Plan de commandite

Outils promotionnels	Platine 1 000 \$ et plus	Or 500 \$ à 999 \$	Argent 250 \$ à 499 \$	Bronze 249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	☑			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	☑	☑		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la Municipalité (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs et Infolettre – Liste par catégorie (mai et juin)	☑	☑	☑	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplaste fourni par le commanditaire)	☑			

IMPORTANT :

Pour bénéficier des avantages suivants, la Municipalité doit recevoir la commandite avant le 8 mai 2025 :

- Parution du logo d'un commanditaire Platine sur l'affiche publicitaire;
- Parution gratuite dans le journal *Le Bagotier* aux mois de mai et juin 2025;
- Les commanditaires des catégories Platine, Or et Argent doivent faire parvenir leur logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Si des montants sont transmis à la Municipalité après le 8 mai, mais avant le 5 juin 2025, le commanditaire bénéficiera des avantages, selon la catégorie, à l'exception de la parution dans le journal *Le Bagotier* qui sera uniquement pour le mois de juin.

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 4 mars 2025, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

4 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.2	Modification du Règlement d'emprunt numéro 587-2022 remplaçant le Règlement numéro 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement numéro 584-2022 – Ajustement du montant – Approbation
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance		
1.2	Période de questions		
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.3	Règlement d'emprunt numéro 587-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées – Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 6 161 000 \$ – Approbation
2.1	Ordre du jour – Adoption		
2.2	Procès-verbal – Adoption		
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption		
2.4	États comparatifs – Dépôt	5.4	Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) de Sainte-Hélène-de-Bagot – Rapport annuel – Approbation
2.5	Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555 2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement	5.5	Gestion des eaux – OPA-Préposé à l'aqueduc – Inscription Daven Archambault – Autorisation
2.6	Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514 2018 pour les services d'ingénierie définitive (plan et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement	5.6	Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2024 – Prendre acte
2.7	Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle – Second projet de Règlement – Adoption	5.7	Déclaration des volumes d'eau – Année 2024 – Prendre acte
2.8	Gestion contractuelle – Rapport annuel 2024 – Prendre Acte	5.8	Plan d'action à la suite d'un résultat en dépassement de la norme de plomb dans l'eau distribuée – Mise à jour de l'annexe 1 – Prendre acte
2.9	Vente pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétaires ayant un solde impayé à la MRC des Maskoutains – Autorisation	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	6.1	Vélo Québec événements – Demande de passage de la Petite Aventure 2025 dans la Municipalité – Approbation
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte	7.1	Comité de démolition – Représentants des élus – Nomination
3.3	Incendie – Rapport DSI 2024 – Prendre acte	8	TRAVAUX PUBLICS
3.4	MRC des Maskoutains – Phase 2 regroupement SSI – Information	8.1	Jasmil – Permis de classe 3 – Inscription Bernard Sammut – Approbation
3.5	Avenant numéro 1 – Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne – Approbation	8.2	Saleuse Swenson – Offre faite aux municipalités du Québec sauf les régions éloignées – Analyse des offres reçues – Acceptation d'une offre
4	TRANSPORT	9	LOISIRS ET CULTURE
4.1	Mandat pour le marquage des routes, des stationnements, des pictogrammes et des lignes de traverses pour les années 2025 et 2026 – Octroi du contrat	9.1	Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation
5	HYGIÈNE DU MILIEU	9.2	Saint-Jean-Baptiste – Plan de commandite pour les feux d'artifice – Approbation
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	9.3	Convention d'autorisation de création et de gestion d'une page FACEBOOK, pour le service de la bibliothèque municipale – Approbation
		9.4	Permis d'alcool Municipalité – 29 novembre 2025 – Approbation

9.5	Comité des loisirs – Subvention annuelle – Autorisation de versement	10.1	Offre de services postaux diminuée chez Agiska – Demande de révision de la décision
10	AFFAIRES DIVERSES	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555 2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion est par la présente donné à l'effet qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente portant sur l'annulation d'un règlement d'emprunt qui n'a pas été utilisé vu que les travaux prévus n'ont pas été réalisés. Cet avis concerne le Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine.

Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public et celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514 2018 pour les services d'ingénierie définitive (plan et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion est par la présente donné à l'effet qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente portant sur l'annulation d'un règlement d'emprunt qui n'a pas été utilisé vu que les travaux prévus ont été modifiés et retardés. Cet avis concerne le Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514 2018 pour les services d'ingénierie définitive (plan et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées.

Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public et celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.7 Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle – Second projet de Règlement – Adoption

CONSIDÉRANT les dispositions législatives qui s'applique relativement au *Code municipal du Québec* (Chapitre C-27.1), articles 1094.1 à 1094.11;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives qui s'applique relativement à la Loi sur la fiscalité municipale articles 244.1 et suivants;

CONSIDÉRANT qu'une Municipalité doit faire l'équilibrage du rôle tous les trois (3) ans, article 46.1 LFM, et son maintien d'inventaire aux neuf (9) ans;

CONSIDÉRANT que pour équilibrer les taxes annuellement, le conseil municipal désire créer un Fonds de réserve, afin de percevoir une contribution financière annuellement plutôt que de devoir faire des perceptions très élevées les années d'équilibrage et de maintien d'inventaire, pour assurer une stabilité dans la perception pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que le présent règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Le conseil a adopté le second projet de Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle;

DE SOUMETTRE le règlement au processus d'approbation référendaire, tel que prescrit par la loi en publiant l'avis requis.

2.8 Gestion contractuelle – Rapport annuel 2024 – Prendre Acte

Chaque année, la Municipalité a l'obligation de produire son rapport annuel relatif à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle et de le rendre disponible au public sur son site Internet, tel qu'il appert aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, soit de déclarer sur SEAO les dépenses de plus de 2 000 \$ avec un fournisseur, qui totalisent plus de 25 000 \$.

Le conseil a pris acte du rapport de l'année 2024 relatif à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, disponible au public sur le site Internet de la Municipalité.

2.9 Vente pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétaires ayant un solde impayé à la MRC des Maskoutains – Autorisation

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale soumet au conseil municipal les noms et états de toutes personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la liste des propriétaires ayant des taxes municipales dues sera sortie en date du 27 février 2025 et que cette liste sera utilisée pour la transmission des taxes impayées;

CONSIDÉRANT qu'un avis, accompagné d'un état de compte, a été transmis à toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour des arrérages de taxes municipales, en date du 15 janvier 2025;

Le conseil a autorisé la transmission à la MRC des Maskoutains, des dossiers de propriétés pour les immeubles ayant des soldes dus au 31 décembre 2024, d'un montant supérieur à 100 \$, afin d'être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales.

AUTORISÉ la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à se porter acquéreur des immeubles situés sur son territoire à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente pour non-paiement de taxes par la MRC des Maskoutains en juin 2025 pour le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les demandes mensuelles du Service incendie concernant les besoins d'équipement, soit :

- Le renouvellement de la cotisation de Réjean Brouillard pour l'IAAI au montant de 75 \$ pour 2025; et
- L'inscription pour une formation en Désincarcération pour 2 pompiers, soit Roger Paquette-Althot et Francis Rajotte, au montant de 2 250 \$ chacun;

4.1 Mandat pour le marquage des routes, des stationnements, des pictogrammes et des lignes de traverse pour les années 2025 et 2026 – Octroi du contrat

Chaque année, il y a lieu de procéder au lignage des routes sur le territoire et qu'à des fins d'économie, les stationnements, pistes cyclables, dos d'âne, pictogrammes et passages pour piétons ont été divisés sur deux années.

L'appel d'offre sur invitation a été préparé et transmis en date du 23 janvier 2025, pour le mandat de marquage des routes, des stationnements, des pictogrammes et des lignes de traverses pour les années 2025 et 2026, dont trois (3) soumissions ont été reçues.

Le conseil a octroyé le contrat pour le mandat de marquage des routes, des stationnements, des pictogrammes et des lignes de traverse pour les années 2025 et 2026 au plus bas soumissionnaire conforme soit, la compagnie Marquage Signalisation Rive Sud B.A. Inc., au montant de 17 098,20 \$, pour l'année 2025 et au montant de 17 503,70 \$, pour l'année 2026, le tout avant les taxes applicables.

5.2 Modification du Règlement d'emprunt numéro 587-2022 remplaçant le Règlement numéro 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement numéro 584-2022 – Ajustement du montant – Approbation

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 587-2022 ordonnant des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et décrétant un emprunt de 6 230 500 \$, à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

Le conseil a autorisé que l'article 3 du Règlement numéro 587-2022 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Aux fins des travaux décrétés par l'article 2 du présent règlement, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est autorisé à dépenser une somme de 6 350 770 \$ pour les fins du présent règlement.

D'AUTORISER que l'article 4 du Règlement numéro 587-2022 soit remplacé par le suivant :

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 161 000 \$ sur une période de vingt (20) ans et à affecter la subvention TECQ de 189 770 \$.

Il a aussi autorisé que l'article 10 du Règlement numéro 587-2022 soit remplacé par le suivant :

Article 10 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, toute subvention qu'il pourrait recevoir à l'égard de la construction de la station d'épuration des eaux usées, dont celle du programme PRIMEAU (confirmée en date du 26 mai 2021) et au montant de 3 682 285 \$ dont copie est jointe en annexe « E ». Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Les subventions assujetties sont attribuables uniquement à la portion résidentielle.

5.3 Règlement d'emprunt numéro 587-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées – Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 6 161 000 \$ – Approbation

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 161 000 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
587-2022	3 682 285 \$
587-2022	2 478 715 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 587-2022, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Le conseil a autorisé que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 mars 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
C.D. DE LA VALLEE D'ACTON
1100, RUE ST ANDRE
ACTON VALE, QUÉBEC J0H 1A0
8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur Réjean Rajotte, ou en son absence, par le maire suppléant, monsieur Robert Chevrier, et par la greffière-trésorière, madame Micheline Martel, ou en son absence, par la greffière-trésorière adjointe, madame Lucie Chevrier;
9. La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 587-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.4 Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) de Sainte Hélène-de-Bagot – Rapport annuel – Approbation

Le conseil a pris acte du rapport annuel à l'égard de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, lequel sera transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant la date butoir du 31 mars 2025.

5.5 Gestion des eaux – OPA-Préposé à l'aqueduc – Inscription de Daven Archambault – Autorisation

Le conseil a autorisé l'inscription et la participation de Daven Archambault à une formation de 6 jours, intitulée OPA Préposé à l'aqueduc, qui sera donnée par le CEGEP de Saint-Laurent, au coût de 1 200 \$, plus les taxes applicables.

5.6 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Prendre acte

Le conseil a pris acte du bilan annuel de l'année 2024 à l'égard de la qualité de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

5.7 Déclaration des volumes d'eau – Année 2024 – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la Déclaration des volumes d'eau pour l'année 2024 qui est disponible sur le site internet du ministère de l'Environnement.

5.8 Plan d'action à la suite d'un résultat en dépassement de la norme de plomb dans l'eau distribuée – Mise à jour de l'annexe 1 – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la mise à jour de l'Annexe 1 du *Plan d'action à la suite d'un résultat en dépassement de la norme de plomb dans l'eau distribuée*.

6.1 Vélo Québec événements – Demande de passage de la Petite Aventure 2025 dans la Municipalité - Approbation

Le conseil a autorisé Vélo Québec à laisser circuler les cyclistes du groupe La Petite Aventure 2025 sur le territoire de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 30 juin 2025, selon l'itinéraire fourni pour leur randonnée de 3 jours, en les informant qu'ils devront respecter toutes les règles applicables pour cette activité en plus d'obtenir toutes les autorisations requises.

7.1 Comité de démolition – Représentants des élus – Nomination

Tel qu'il appert au Règlement numéro 568-2020, il y a lieu de nommer chaque année 3 élus pour former le Comité de démolition.

Les mandats sont d'une année, mais peuvent être renouvelables.

Le conseil a nommé les trois élus suivants à titre de membres du Comité de démolition lié au Règlement numéro 568-2020, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 :

- Robert Chevrier
- Hélène Dufault
- Pierre Paré;

Également, Martin Doucet a été nommé à titre de membre substitut du Comité de démolition lié au Règlement numéro 568-2020, qui pourra agir uniquement lors d'un conflit d'intérêt d'un membre du Comité dans un dossier ou s'il y a démission ou incapacité d'agir.

8.1 Jasmil – Permis de classe 3 – Inscription Bernard Sammut - Approbation

Le conseil a autorisé l'inscription et la participation de Bernard Sammut à une formation de 20 heures, pour la conduite de véhicules lourds, à l'École de conduite Jasmil de Saint-Hyacinthe, pour obtenir la classe 3 permettant de conduire des camions et ce, au coût de 1 899 \$ plus les taxes applicables.

8.2 Saleuse Swenson – Offre faite aux municipalités du Québec sauf les régions éloignées – Analyse des offres reçues – Acceptation d'une offre

Le conseil a autorisé la vente de la saleuse Swenson que détient la Municipalité à monsieur Jason Badger, au montant de 1 040 \$, sans aucune garantie, tenant compte de la mention des réparations requises qui ont été inscrites lors de la mise en vente et qui seront aux frais de l'acheteur.

9.1 Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat pour présenter des feux d'artifice le 21 juin 2025, à 22 h 30, à Royal pyrotechnie inc., au montant de 12 500 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert au projet de contrat soumis pour l'évènement, en date du 10 février 2025.

9.2 Saint-Jean-Baptiste – Plan de commandite pour les feux d'artifice – Approbation

La fête de la Saint-Jean-Baptiste sera célébrée le 21 juin 2025 au Chalet des loisirs et sur le terrain du parc des loisirs. La Municipalité sollicite chaque année des partenaires financiers pour commanditer les feux d'artifice.

Il y a lieu de suivre un plan de commandite qui détermine la visibilité offerte par type d'outils promotionnels et selon la catégorie platine, or, argent ou bronze et pour avoir une visibilité complète, le versement doit être reçu avant le 8 mai 2025.

Le conseil a autorisé l'envoi du plan de commandite et des demandes de partenariat financier pour commanditer les feux d'artifice pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui sera célébrée le 21 juin 2025.

9.3 Convention d'autorisation de création et de gestion d'une page FACEBOOK, pour le service de la bibliothèque municipale – Approbation

Suite à une demande des bénévoles pour la gestion d'un nouveau Facebook pour la bibliothèque, une *Convention d'autorisation de création et de gestion d'une page Facebook pour le Service de la Bibliothèque municipale* a été déposée pour approbation.

Cette Convention prévoit les informations, les modalités et les règles à suivre pour la création et la gestion d'une page Facebook pour la Bibliothèque qui correspondent aux attentes du Conseil municipal.

Le conseil a approuvé la *Convention d'autorisation de création et de gestion d'une page Facebook pour le Service de la Bibliothèque municipale*.

9.5 Comité des loisirs – Subvention annuelle – Autorisation de versement

Le conseil a approuvé la demande annuelle d'aide financière au Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot, pour un montant de 30 000 \$, pour l'année 2025.

10.1 Offre de services postaux diminuée chez Agiska – Demande de révision de la décision

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2024, Agiska a procédé à des coupures dans les services postaux offerts au point de services de sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot, passant de Plein service à Point de dépôt et de cueillette;

CONSIDÉRANT que ces coupures affectent les citoyens et que l'entièreté des services devrait être à nouveau disponibles car ils sont appréciés des citoyens de la Municipalité;

Le conseil a demandé à Agiska de réviser sa décision de couper dans les services postaux offerts à sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot et d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} avril 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte Hélène de Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**375, 4^e rang
Lot 1 956 422**

Nature et effets : Cette demande vise à obtenir les dérogations suivantes :

- 1- Un total de bâtiments accessoires égal à 4 bâtiments;
- 2- Une somme de bâtiments accessoires égal à 369.8m²;
- 3- La superficie d'un bâtiment à 161.4m² alors que le règlement de zonage permet un maximum de 140m²;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 13 mars 2025.

Lucie Chevrier
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

**DONS D'ARBRES**

Cette année encore, la Municipalité distribuera gratuitement des plans d'arbre à ses citoyens dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Les détails vous seront transmis en avril via le Facebook, l'Infolettre et Le Bagotier.

Restez à l'affût!

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2024 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2024 SUR LES PIIA**

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 14 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 630-2024 modifiant le *Règlement numéro 625-2024 sur les Plans d'implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)*.

Ce règlement a pour objet de réviser les interventions assujetties au Règlement sur les PIIA de manière à cibler les travaux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le milieu bâti.

Le Certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été émis par la MRC des Maskoutains, en date du 21 février 2025, date où le règlement est entré en vigueur.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ou en consultant le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 mars 2025



Lucie Chevrier
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

**DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* confirme que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est maintenant complété et disponible pour consultation en tout temps sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, à l'onglet *Environnement / Rapports - eau*.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 mars 2025



Lucie Chevrier
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2025 RELATIF À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ÉVALUATION, D'ÉQUILIBRATION ET DE MAINTIEN D'INVENTAIRE DU RÔLE

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mars 2025, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage ET de maintien d'inventaire du rôle.

2. Objet du second projet de règlement

Ce projet de Règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement des dépenses relatives aux travaux de maintien d'inventaire aux neuf (9) ans et d'équilibrage du rôle d'évaluation aux trois (3) ans.

3. Demande de participation à un référendum

Certaines des dispositions contenues dans ce second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité par la création d'une réserve financière aux fins des dépenses relatives à l'évaluation foncière, et dont des dispositions du *Code municipal du Québec* et la *Loi sur la fiscalité municipale* contiennent des dispositions visées qui soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et d'où provient une demande valide.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la preuve de sa résidence sur le territoire;
- Être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- Être signée par au moins 10 % des personnes intéressées sur le territoire.

La demande doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Bureau municipal
À l'attention de madame Micheline Martel, greffière-trésorière
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Ou par courriel à l'adresse : dg@sainte-helenedebagot.com

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 5 mars 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1^o Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2^o Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3^o Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la Municipalité.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 5 mars 2025, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Administration municipale/Règlements municipaux*. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au Bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2250 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5^e jour du mois de mars 2025



Lucie Chevrier
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

INTERDICTION DE JETER DANS LES TOILETTES



Nous vous demandons de jeter ces articles dans les poubelles et non pas dans les toilettes.

Prenons soins de notre environnement et de nos égouts.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR TOUS

Pour la sécurité de tous, il est important que chacun respecte la signalisation et les voies de circulation dédiées à tous les usagers de la route. Protégeons-nous les uns les autres!

La sécurité routière, j'embarque.



RAPPORT ANNUEL
APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024



Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics (AOP). L'article 938.1.1 du *Code municipal du Québec* (C.M.) exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit présenter annuellement, à une séance du conseil, un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

Vous trouverez en annexe la liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité en 2024.

Il convient de noter les faits suivants :

- Qu'aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.
- Qu'aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Annexe du point 3

Liste des contrats octroyés par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot de 2 000 \$ et plus totalisant au moins 25 000 \$

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

FOURNISSEUR	TYPE DE CONTRAT	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL DE LA DÉPENSE
Obligations légales			
Ministre des Finances du Québec	Obligation légale	Services de la Sûreté du Québec	271 626,00 \$
Ministre des Finances du Québec	Obligation légale	Dossier Usine épuration – Infraction	47 167,49 \$
Ministre du Revenu du Québec	Obligation légale	Remise des retenues et cotisations fiscales	234 053,14 \$
Receveur général du Canada	Obligation légale	Remise des retenues et cotisations fiscales	95 914,17 \$
Appel d’offres public			
Irrigation Marcel Girard et fils inc.	Autres services	Déneigement – Contrat 2021-2024	147 482,92 \$
Transport S. Girard inc.	Autres services	Déneigement – Contrat 2024-2027	53 335,09 \$
Nordmec Construction inc.	Travaux de construction	Construction station d’épuration des eaux usées	414 328,57 \$
Pavage Drummond inc.	Travaux de construction	Travaux de resurfacement – 4 ^e Avenue Libération retenue pour resurfacement 2 ^e rang	178 819,49 \$ \$
Excavation Laflamme et Ménard inc.	Travaux de construction	Construction d’un stationnement municipal	160 322,77 \$
Les entreprises Delorme	Travaux de construction	Changement de conduite – rue Principale – Libération retenue	31 660,02 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	Travaux de construction	Changement de conduite – 5 ^e Avenue – Libération retenue	119 875,63 \$
Banque Royale du Canada	Financement	Remboursement d’emprunts	157 974,96 \$
Financière Banque Nationale	Financement	Remboursement d’emprunts	65 912,53 \$
Appel d’offres sur invitation écrite			
Pavage Drummond inc.	Travaux de construction	Travaux de rapiéçage de pavage	155 777,70 \$
Idée Graphik inc.	Autres services	Graphisme et impression journal municipal	26 143,90 \$
Aquatech Société de gestion de l’eau inc.	Autres services	Soutien opérationnel – Usines eau potable et eaux usées	45 520,93 \$
Demande de prix			
SSQ Groupe financier	Autres services	Assurances collectives	51 505,17 \$

Gré à gré			
ECC Environnement inc.	Autres services	Disposition de boues – Usine d'épuration	36 494,79 \$
Entreprises Alexandre Bond inc.	Autres services	Réparation 3 fuites d'eau et pavage manuel	40 027,86 \$
Eurofins Environex	Services professionnels	Analyses d'eau potable et d'eaux usées	28 235,78 \$
FBL sencl	Services professionnels	Audits 2023 et travaux supplémentaires obligatoires selon modification de Lois	28 341,34 \$
FQM Assurances	Services professionnels	Assurances générales et autres couvertures	84 956,51 \$
Hydro-Québec	Autres services	Électricité pour tous les immeubles et éclairage de rues	133 420,70 \$
Irrigation Marcel Girard et fils inc.	Autres services	Vidange fosse circulaire – Usine d'épuration et fourniture de sel de déglçage (routes)	11 983,78 \$
Javel Bois-Francs	Approvisionnement	Hypochlorite de sodium pour eau potable	42 708,35 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Approvisionnement	Sulfate d'aluminium pour traiter eaux usées	54 845,04 \$
Lignes Maska	Autres services	Lignage des routes et d'un terrain pickleball	27 818,03 \$
Loisirs Ste-Hélène-de-Bagot	Autres services	Aide financière – Loisirs – Autres éléments	30 544,31 \$
MRC des Maskoutains	Services professionnels	Ingénierie – Évaluation foncière – Licences pagettes et mobiles – Quotes-parts générales et spécifiques	192 658,87 \$
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Autres services	Gestion des matières résiduelles et du Programme de vidange des installations septiques	269 381,17 \$
Valérie Bouthillette en fidéicommiss	Acquisition terrain	Achat d'un terrain avec lac pour possibilité en eau potable et frais de notaire	300 185,19 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Surveillance de chantier – Usine d'épuration	11 486,02 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Travaux administratifs – Usine d'épuration	6 044,81 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Assistance – PEPPSEP	3 414,75 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Demande d'autorisation ministérielle et assistance pour la mise en place des autorisations pour les Puits PE-7 et PE-5 en appoint, la membranaire et des modifications à l'usine d'eau potable	42 667,22 \$

TOTAL

3 642 820,66 \$

Il est à noter que les dépenses identifiées incluent les taxes applicables.

Pour consulter le document dans son intégralité, soit le *Rapport annuel – Application du Règlement de gestion contractuelle 2024*, visitez notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, sous l'onglet *Administration municipale / Gestion contractuelle / Politique de gestion contractuelle*.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



STATIONNEMENT DE NUIT

À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, où s'est permis, et ce, même entre 0 h (minuit) et 7 h sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.



SOYEZ FIERS DE VOS VOIES PUBLIQUES

Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se déplacent chez les voisins. C'est une question de respect des autres et de l'environnement. Je vous invite à utiliser le bac brun au besoin (pour gazon, terre, branches, feuilles).



TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE

1^{er} versement : 23 février 2025

2^e versement : 24 avril 2025

La Municipalité vous rappelle que le 1^{er} versement venait à échéance le 23 février 2025. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

Si vous avez un solde impayé pour 2024, votre propriété a été mise sur la liste pour non-paiement de taxes et a été envoyée à la MRC des Maskoutains. Vous devez donc communiquer directement avec la MRC au 450 774-3141 afin de connaître la procédure. La Municipalité ne prendra aucun paiement.

DEUX ENDROITS POUR DÉPOSER VOS PILES



Le service de récupération de piles est disponible au bureau municipal de Sainte-Hélène-de-Bagot au 421, 4^e Avenue et chez Agiska BMR PRO Ste-Hélène au 655, rue Principale, près de la boîte aux lettres rouge, à l'extérieur. Des boîtes en carton sont prévues à cet effet.

La municipalité VOUS INFORME

RÈGLEMENT 558-2020 RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ



Rappel important pour éviter d'être en infraction.

Voici les deux articles auxquels nous constatons le plus de non-respect :

- **Article 3.24** : Sous réserve des autres dispositions, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.
- **Article 3.33** : Malgré toute autre disposition du présent Règlement, aucun gardien ne peut se tenir avec un chien sur le terrain des loisirs ou à proximité de ce lieu.



**La propreté des rues de votre beau village est un enjeu important!
À tous d'y voir!**



Recensement Licence obligatoire

Votre Municipalité a mandaté la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour voir au contrôle et à l'enregistrement de tous les chiens ainsi qu'à l'émission de licences et la distribution de médaillons d'identification.

Si vous avez un chien et qu'il n'a pas son médaillon, vous devez communiquer avec le département des licences de la SPAD au 819 472-5700 ou au numéro sans frais au 1-855-472-5700 pour lui en procurer un. Les personnes ne se conformant pas à ce règlement sont passibles de recevoir un constat d'infraction.



SERVICE DE PLAINTE

Lorsque la SPAD reçoit une plainte, elle se rend sur les lieux afin de constater le problème et de le solutionner. Dans la plupart des cas, elle réussit à régler les différends à l'amiable mais peut être forcée d'émettre un constat d'infraction afin d'assurer la tranquillité dans la municipalité.



SERVICE 24 HEURES

Bien que la SPAD ne soit pas ouverte au public 24 heures sur 24, la Sûreté du Québec et les employés municipaux ont en leur possession un numéro d'urgence pour rejoindre notre patrouilleur en fonction après les heures d'ouverture. Si un animal errant se retrouve chez un citoyen durant cette période, le patrouilleur de garde ira le chercher.

Pour d'autres informations, visitez le site internet www.spadrummond.com.

LES BR LAGES PRINTANIERS

Votre service de protection incendie d sire vous rappeler quelques conseils de s curit  en cette p riode de grand m nage du printemps afin de profiter en toute qui tude du retour du beau temps. La pr vention est encore un des meilleurs moyens de vous prot ger et de prot ger ceux que vous aimez contre les incendies. Rappelez-vous aussi que les municipalit s interdisent les feux   ciel ouvert sans permis.



L'IMPORTANCE DE RESPECTER LA R GLEMENTATION

Vous pouvez demander   votre SERVICE INCENDIE un permis de br lage. Si celui-ci vous accorde un tel permis, vous devez respecter des r gles bien simples pour  viter une catastrophe :

- Le moment de l'ann e et le temps de la journ e o  sont permis les br lages;
- Les petits feux peuvent  tre contr l s par une personne   l'aide d'outils et d'eau.
- Les conditions m t orologiques comme la force des vents;
- La taille et les types de combustibles accept s pour le br lage;
- La s cheresse du combustible environnant et la proximit  avec des espaces bois s, des b timents ou d'autres valeurs   prot ger;
- Le danger d'incendie diffus  par la SOPFEU et les interdictions de faire des feux   ciel ouvert  mises par le MFFP;

La responsabilit  du titulaire du permis de br lage est dans l'obligation de surveiller et d' teindre ad quatement le feu.



Am lie C t -Lambert
Technicienne en pr vention incendie
421, 4  Avenue, Sainte-H l ne-de-Bagot
Cell : 819 817-3457

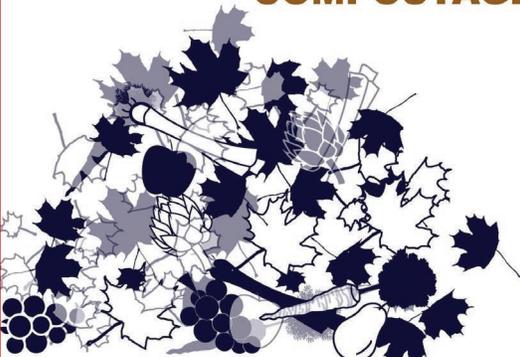
AVERTISSEUR DE FUM E

Lorsque vous avez avanc  l'heure le 9 mars dernier, avez-vous chang  les piles de vos avertisseurs de fum e ?

Si la r ponse est non, il est temps de le faire.



*Au printemps, plut t que de
br ler
optez*
pour le
COMPOSTAGE



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec



450 381-2908
info@ideegraphik.com

CALENDRIER COLLECTES

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié
C Collecte des résidus domestiques dangereux G Collecte des gros rebuts

MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			¹	²	3	4	5
2	3	⁴	5	6	7	8	6	7	⁸	⁹	10	11	12
9	10	¹¹	¹²	13	14	15	13	14	¹⁵	¹⁶	17	18	19
16	17	¹⁸	19	20	21	22	20	21	²²	²³	24	25	26
23 ₃₀	24 ₃₁	²⁵	26	27	28	29	27	28	²⁹	³⁰			



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30



Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE



Vous avez envie de relever de nouveaux défis ? Joignez-vous à une superbe équipe de bénévoles dévoués. S'impliquer dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre Municipalité. Plusieurs membres y assistent sans être administrateurs(trices) et cela permet d'avoir plusieurs opinions différentes et de belles idées qui deviennent communes!

Le Comité des loisirs vous invite à assister à son AGA afin de faire le bilan de ses actions réalisées en 2024. La rencontre aura lieu le **mardi 22 avril, à 19 h, au chalet des loisirs (400, 2^e Rue).**

Nous vous y attendons en grand nombre!

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS!

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.

Merci **ÉNORMÉMENT** de votre collaboration!



Familles de Sainte-Hélène, soyez prêtes à vous inscrire dès le **jeudi 10 avril, à 12 h**, via le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet *Loisirs et vie communautaire / Camp de jour*.

Les inscriptions se feront directement sur la plate-forme Qidigo. De plus, le service du camp de jour sera offert à la semaine. Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet *Camp de jour*. Nous vous invitons à procéder étape par étape afin de bien compléter votre inscription.

Le service du camp de jour sera disponible du 25 juin au 15 août 2025. Le service fera exceptionnellement relâche le mardi 1^{er} juillet.

Les places sont limitées.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310 ou via loisir@sainte-helenedebagot.com

La rencontre d'information aura lieu, le lundi 12 mai à 19 h 30 au chalet des loisirs (400, 2^e Rue).



CLUB
RÉCRÉ-ACTION
20 ANS

CRÉATEUR DE PASSIONS
ANIMATION JEUNESSE

Formations
Une collaboration entre
Sainte-Hélène-de-Bagot
et **Saint-Simon!**

Pré-inscriptions pour les résidents du 3 au 17 mars
Inscriptions pour tous du 17 mars au 16 avril
au www.clubrecreation.com, dans la section Zone membre/Inscriptions

Saint-Simon

Carrefour des sports
50, rue des Loisirs



11 ans et +

GARDIENS AVERTIS
Samedi 26 avril 2025

8h30 à 16h30

Formation interactive destinée à ceux et celles qui désirent vraiment garder des enfants.

- Comment être responsable et faire preuve de leadership.
- Les notions de secourisme de base.
- Le gardiennage comme emploi.
- Comment prendre de bonnes décisions et gérer les comportements difficiles.
- Les stades de développement des enfants et les stratégies adaptées à chacun.
- Comment nourrir et habiller les enfants et les bébés, jouer avec eux et changer une couche.

60\$ +tx

- Prévoir repas prêt à manger



Sainte-Hélène

Chalet des Loisirs
400, 2e rue



9 ans et +

PRÊTS À RESTER SEULS!
Dimanche 27 avril 2025

9h00 à 15h00

Formation tout indiquée pour apporter une certaine paix d'esprit aux parents dont les enfants retournent à la maison pour le dîner ou après l'école, ou qui deviennent tout simplement plus autonome et qui restent seuls quelques heures à la maison pendant l'absence d'adultes. L'enfant saura occuper son temps de façon sécuritaire dans le respect des règles de la maison, prévenir les incidents et s'administrer les premiers soins (à lui ou à autrui). C'est un premier pas vers a responsabilisation de soi-même.

52\$ +tx

- Prévoir repas prêt à manger et étui à crayons



* **Activité offerte en collaboration avec Atout Plus, partenaire de formation en Secourisme de la Croix-Rouge canadienne**

450.467.4855 / WWW.CLUBRECREACTION.COM

*termes et conditions disponibles sur notre site web



CARDIO-MUSCU (FORMULE VARIÉE)

Le cours circuit cardio-muscu est offert par Marie-Eve Tétreault, entraîneure. Ce cours combinant des exercices cardiovasculaires et musculaires est conçu pour améliorer votre endurance. L'entraînement comprend une série d'exercices effectués dans un ordre spécifique avec peu de pause entre eux. Ce cours est efficace pour améliorer votre endurance cardiovasculaire et musculaire, brûler une tonne de calories et améliorer votre condition physique générale.

La session de printemps débutera le lundi 31 mars 2025.

Horaire : Les lundis de 19 h à 19 h 45
Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)
Matériel : Matelas de sol et poids (entre 2 et 5 lbs)
Coût : (72 \$ + tx) = 82,78 \$ (6 semaines)
(15 \$ + tx) = 17,25 \$ (à la carte)
Durée : 6 semaines

Information et inscription : Marie-Eve Tétreault à l'adresse courriel : info@lesentrainementsme.com

Un minimum de 8 participants est exigé pour que la session démarre.



COURS DE DANSE EN LIGNE



JB LINEDANCE

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

DÉBUTANT

La session de printemps débutera le mardi 8 avril 2025.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h
Lieu : Chalet de loisirs (400, 2^e rue)
Coût : 100 \$ / 10 semaines
Matériel : Bottes de rechange OBLIGATOIRES
Paiement : Payable en argent comptant ou par virement bancaire à l'adresse courriel à joubaill2@gmail.com
Inscription et inscription : Jo Baillargeon sur Facebook, la page Facebook JB Linedance ou par courriel joubaill2@gmail.com

LA BALLE-DONNÉE MIXTE DE SAINTE-HÉLÈNE

Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte ? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : Les vendredis (16 mai au 19 septembre 2025)
Heure : 19 h
Lieu : Terrain de baseball de Sainte-Hélène (400, 2^e Rue)
Coût : Résidents : 35 \$ / Non-résidents : 45 \$
Inscription : À compter du mercredi 19 mars 2025 | Par téléphone ou via Facebook
* Payable lors de la première rencontre.
Date à confirmer avec la responsable. *

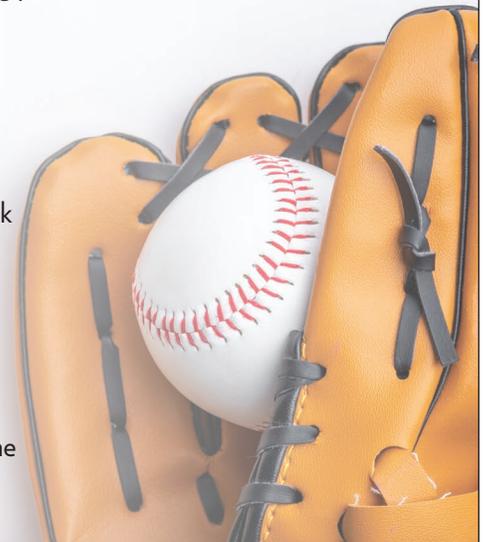
Information : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644
ou via Facebook « Balle donnée mixte de Ste-Hélène ».

BÉNÉVOLE-RESPONSABLE DE LA BALLE-DONNÉE RECHERCHÉ



Vous êtes amateur de balle-donnée et vous aimeriez vous impliquer comme bénévole-responsable ?

Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.



INSCRIPTION DE SOCCER

(LOCAL ET LIGUE)

ÉTÉ 2025



LIGUE DE SOCCER MONTÉRÉGIE

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a, en moyenne, 12 « matchs » dans l'été dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire est établi au début de la saison.

SOCCER LOCAL

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.

INSCRIPTION DISPONIBLE DÈS LE 3 MARS À 9 H

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire* sous l'onglet *Soccer*.

Vous avez jusqu'au vendredi 28 mars à 12 h pour vous inscrire.

IMPORTANT

SOCCER LOCAL :

Assurez-vous d'avoir la carte d'assurance maladie de votre enfant pour compléter son inscription.

LIGUE DE SOCCER : Assurez-vous d'avoir une photo grandeur passeport (format jpeg) et la carte d'assurance maladie de votre enfant et de remplir le passeport afin de compléter son inscription.

Coût (ligue) : 100 \$ (incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

Coût (local) : 35 \$

Pour information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2310.



L'implication d'entraîneurs bénévoles est primordiale pour la tenue de l'activité.



ENTRAÎNEURS(ES) ET ARBITRES DE SOCCER

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistant-entraîneurs pour notre saison 2025 de soccer.

ARBITRES

Tu as 11 ans et plus et tu as un intérêt marqué pour le soccer? Tu aimerais devenir arbitre pour la ligue de soccer mineure montérégienne?

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de vous rencontrer!

INTÉRESSÉ(E)S? Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone au 450 791-2455, poste 2310 ou par courriel au loisir@sainte-helenedebagot.com.

**SERVICES DESTINÉS AUX
AGRICULTEURS**
**Vous ressentez de la détresse
psychologique**

Il existe une multitude de ressources qui peuvent vous aider et vous offrir du soutien à vous et à votre famille.

Services gratuits :

- Centre de prévention du suicide :
1 866 APPELLE (1-866-277-3553)
Texto : 535353 / suicide.ca
- L'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) : 450 768-6995
acfa@acfareseaux.qc.ca

Programmes payants :

- Programme d'aide aux agriculteurs (PAPA) :
<http://bit.ly/3jDKpce>
- Service en psychologie agricole de Groupe ProConseil :
psychologie@groupeproconseil.com

Pour toute urgence, composez le 911.



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil.

Gratuit et confidentiel. 24h/7jours

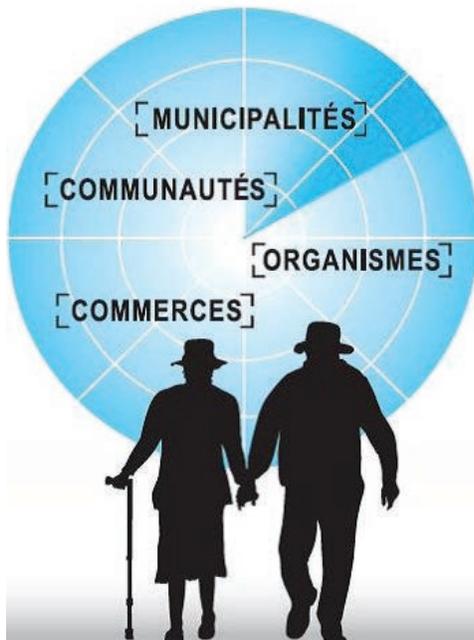
- 450 774-1843
- maisoncle@maskatel.net
- @laclesurlaporte

**Urgence et services policiers :
911 • SOS Violence conjugale : 1 800 363-9010**

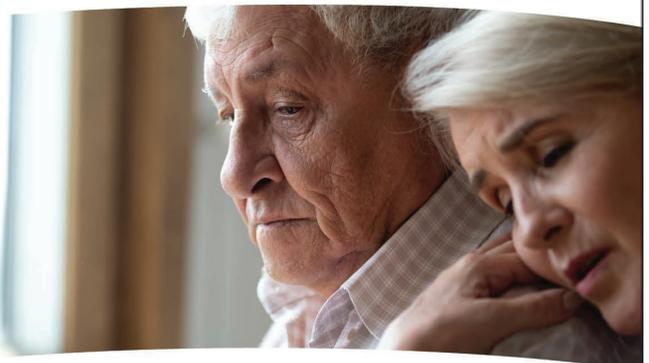
RADAR

Réseau Actif de Dépistage des Aînés à Risque

1 877-658-8509



**Vous êtes un aîné?
Vous vivez une situation difficile?
On peut vous aider!**



Projet IMAGES c'est:

- ♦ Écoute
- ♦ Accompagnement
- ♦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ♦ Maltraitance, violence
- ♦ Solitude
- ♦ Détresse

**Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com**





Sainte-Hélène-de-Bagot

Le mois de mars presque terminé, nous accueillerons le mois d'avril avec fébrilité. Toutes nos activités se déroulent au chalet des loisirs au 400, 2^e Rue.

Tous les jeudis : Pickleball à 8 h 30 suivi de Vie Active de 9 h 30 à 10 h 30. De 13 h à 16 h, nous vous attendons pour participer à des jeux de société. Aucune inscription. Présentez-vous sur place et c'est gratuit.

Jeudi 27 mars et 24 avril 2025 : Souper FADOQ du mois. Le souper sera servi à 18 h. Réservation obligatoire auprès madame Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

Jeudi 10 avril 2025 : Dîner-conférence. Le dîner sera servi à 12 h par Resto 152. Réservation obligatoire avant le 8 avril auprès de monsieur Jean Gauthier au 450 791-2520. Sujet : La construction de l'autoroute 20, d'hier à aujourd'hui. Conférencier : Yves Petit.

Attention : Vous désirez suivre nos activités? Abonnez-vous à notre infolettre mensuelle. Il suffit de nous envoyer un courriel à l'adresse suivante, avec mention « infolettre » en objet : info@ste-helene.fadoq.ca



ANNIVERSAIRES MOIS D'AVRIL



M. Abel Bruneau	5
M. Denis Bisaillon.....	6
M. Yves Petit	7
Mme Rollande Petit	8
M. André Chevrier.....	8
Mme Gisèle Laliberté.....	10
Mme Isabelle Racat	11
M. Mario Laroque.....	11
M. François Demeule.....	12
Mme Johanne Proulx.....	14
M. Denis Jodoin.....	14
Mme Diane Larocque	16
M. Luc Déry	16
M. Edouard Dubé.....	21
Mme Brigitte Mallenfant	29
M. Alain Daigle	29

Assemblée générale annuelle | Avis de convocation aux membres FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot
Quand : le 24 avril 2025 à 19 h (après le souper), au chalet des loisirs, au 400, 2^e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot

En plus des points de procédures, l'ordre du jour comportera les sujets suivants :

- Rapport des activités
- Rapport financier 2024-2025 et prévisions
- Élection des administrateurs

Jocelyne Jodoin, présidente

CONCERT GRATUIT - DUO VIOLON ET VIOLONCELLE À L'ÉGLISE DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

C'est dans un lieu des plus propices à l'écoute que la violoniste Joëlle Vaillancourt et la violoncelliste Ariane Thévard se présenteront à vous avec nulle autre intention que de vous faire vivre un après-midi musical placé sous le signe du charme, de l'élégance, du ravissement et de l'émerveillement! Une merveilleuse musique tirée du répertoire romantique, classique et populaire s'élèvera et envahira l'église Ste-Hélène d'une lueur empreinte d'une beauté et d'une sérénité indicible! En guise de levée de rideau, vous entendrez le fameux Canon de Pachelbel suivi par des œuvres toutes plus connues les unes que les autres.

Un rendez-vous à ne pas manquer!

Dimanche 4 mai 2025, à 14 h

Église : 650, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

Réservation : mibach@videotron.ca ou 514 774-9148

Contribution volontaire. Les profits seront remis à la Fabrique Ste-Hélène.





LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:

- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)



LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



Salon toilettage Caniya Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY inc.
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location
- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca



SERVICE MÉCANIQUE
POUR VÉHICULES LOURDS

MAGASIN DE CHROME

SERVICE DE LAVAGE

SERVICES D'URGENCES
ROUTIÈRES 24/7
REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

450 791-2122

549 3^e RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JOH 1M0



Kiosque à la ferme



La petite Savoie
FERME MARAÎCHÈRE

La Petite Savoie Ferme maraîchère

Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés
localement seront disponibles
en libre-service directement à la
ferme



Raphaël Girard

450-779-5477

rgirard1@live.ca

Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE
Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accspharma.ca

Accès>pharma



E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR | **Agiska**
Coopérative

Bienvenue chez vous !

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

BMR Acton Vale / 450-546-2791
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre




Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK 1, ROUTE 116 EST	VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
------------------------------------	--	---

819 472-3286
info@groupeedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière
L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297



Martin Lussier, Courrier immobilier
Israel Lussier, Courrier immobilier
Jacob Lussier, Courrier immobilier résidentiel

RE/MAX RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



en solide compagnie

pour vos projets d'affaires

Contactez-nous
450 774-9000

1000, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe J2S 8W1
st-hyacinthetechnopole.com



Votre garage de confiance !

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE**
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

REER

Offrez-vous des économies d'impôt



Cotisez à votre REER
au plus tard le 3 mars 2025*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.

desjardins.com/reerceli

* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.

